

Comment vos salariés perçoivent leurs conditions de travail ?

La Gestion des Perspectives Sociales : un outil de management pour mesurer la satisfaction des salariés dans votre entreprise



Pour quoi faire ?

- définir des pistes de progrès pour une réelle amélioration des conditions de travail
- disposer d'une aide à la décision dans un contexte social apaisé
- obtenir des informations sur les attentes des salariés, par exemple en termes de carrières ou de perspectives d'évolution.

Comment ça marche ?

Un questionnaire permet à chaque salarié d'évaluer sa qualité de vie au travail afin d'améliorer les conditions de travail et la performance de l'entreprise.

Cette méthode est pilotée par un comité de 4 à 12 personnes représentant la direction et les salariés de l'entreprise.

Les grandes étapes de la démarche :

- communication sur sa mise en place auprès des salariés
- diffusion des questionnaires de façon anonyme
- analyse des résultats par le Réseau ANACT
- restitution aux salariés de l'entreprise.

Objectif :

- mesurer le degré de satisfaction de vos salariés sur 4 grands thèmes : l'entreprise, le travail, les relations professionnelles et les perspectives.



Qui intervient dans votre entreprise ?

La Gestion des Perspectives Sociales est proposée par le Réseau ANACT pour l'amélioration des conditions de travail.

Un chargé de mission, professionnel des interventions en entreprises, vous accompagne tout au long de la démarche et garantit confidentialité et objectivité du traitement des réponses.



Combien ça coûte ?

Le coût moyen du dispositif s'élève à 1 500 €, plus 9 € par salarié. Les pouvoirs publics peuvent dans certains cas prendre en charge tout ou une partie du financement.



Qui peut faire appel à la Gestion des Perspectives Sociales ?

Dirigeant, DRH, représentant du personnel, délégué syndical...

L'accord du chef d'entreprise est nécessaire pour l'intervention du Réseau ANACT.

Ce dispositif couvre l'ensemble du territoire.



Plus d'informations sur :
www.gps.anact.fr

Dans votre région :

